ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Allemagne

Question écrite n° 116992

Texte de la question

M. Jean-Philippe Maurer attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur la mise en place de « l'agenda franco-allemand 2020 ». C'est, en effet, le 12e conseil des ministres franco-allemand de février 2010 qui a fixé les grandes orientations de l'approfondissement des relations franco-allemandes. Concernant la partie « rapprochement de nos citoyens », les deux gouvernements se sont engagés à développer et à encourager le jumelage entre les communes, de même que les jumelages entre les collectivités territoriales. Il aimerait donc connaître le nombre des communes et collectivités qui se sont jumelées et quelles mesures il compte prendre pour développer encore davantage cette politique.

Texte de la réponse

Selon les informations dont dispose le ministère des affaires étrangères et européennes, il existe actuellement près de 2 300 accords de jumelage et de partenariat entre collectivités territoriales de France et d'Allemagne, dont 9 conclus depuis l'adoption de l'Agenda franco-allemand 2020 adopté lors du conseil des ministres franco-allemand du 4 février 2010. Le nombre et la qualité de ces partenariats, qui concernent toutes les régions et toutes les tailles de communes, illustrent l'amitié profonde qui lie nos deux pays, dont les citoyens sont depuis l'origine les acteurs essentiels. En effet, les échanges entre les villes et villages de France et d'Allemagne jouent un rôle irremplaçable dans le rapprochement de nos sociétés. Depuis un demi-siècle, l'engagement de nombreux élus et bénévoles est le véritable moteur pour faire vivre ces jumelages. Au demeurant, le 50e anniversaire du traité de l'élysée devrait donner lieu à de nombreuses initiatives des collectivités locales, afin de montrer leur dynamisme et leur influence sur la coopération franco-allemande. Parmi celles-ci sont envisagés une « journée des jumelages » et un « colloque des maires » en 2013, qui seront l'occasion de réfléchir à de nouvelles pistes pour développer la coopération décentralisée : gestion de services publics, affectation croisée de fonctionnaires, représentation auprès des institutions européennes, soutien au dialogue culturel, ou encore apprentissage linguistique.

Données clés

Auteur : M. Jean-Philippe Maurer
Circonscription : Bas-Rhin (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 116992
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 août 2011, page 9273
Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12488